



Action 1.H.01: Conclure des « Chartes sectorielles de biodiversité » avec les secteurs

Objectif 2018 : 10 chartes sectorielles conclues et mises en œuvre avec les partenaires intéressés.

Première Charte signée en Mai 2012 avec la FedieX et Pierres et Marbres de Wallonie:

L'engagement du secteur : un plan d'action en 3 axes

- ✓ Sensibiliser à la contribution des carrières à la biodiversité ;
- ✓ Diffuser des recommandations pour intégrer la protection de la biodiversité dans les plans d'exploitation ;
- ✓ Former des membres du personnel des carrières.

L'engagement de la Région

- ✓ Mise à disposition de résultats d'études pertinentes ;
- ✓ Collaboration à la réalisation du plan d'action ;
- ✓ Communication sur la charte et ses résultats ;
- ✓ Information et concertation du secteur en cas de modification de périmètres Natura 2000.



- Organisation de séminaires et de visites de sites
- La formation Mme/M. Biodiversité
- Organisation de 8 rencontres décentralisées au premier semestre 2014 pour promouvoir le dialogue entre le DNF et les entreprises carrières
- Séance d'information Natura 2000
- Réalisation de Brochures de sensibilisation
- Publication au printemps 2014 des bonnes pratiques pour : Les falaises / Les éboulis rocheux / Les plans d'eau / Les arènes minérales / Les espèces invasives



Liens avec la Stratégie Nationale 2020 :

- Objectif 3 : Maintenir ou restaurer la biodiversité et les services écosystémiques en Belgique dans un état de conservation favorable.
- Objectif 5 : Améliorer l'intégration de la biodiversité dans toutes les politiques sectorielles pertinentes
- Objectif 8 : Impliquer la communauté à travers la communication, l'éducation, la sensibilisation du public et la formation